Le SecrÃ©taire gÃ©nÃ©ral Ban Ki-moon a rappelÃ© que la JournÃ©e des droits de l'homme, Â marquait l'anniversaire de l'adoption, par l'AssemblÃ©e gÃ©nÃ©rale, d'un texte historique, la DÃ©claration universelle des droits de l'homme. Mais cette annÃ©e, la cÃ©lÃ©bration de la JournÃ©e coÃ¯ncide aussi avec le 20Ã¨me anniversaire de l'adoption de la DÃ©claration et du Programme d'action de Vienne, qui a notamment portÃ© crÃ©ation du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH).

Â« En s'appuyant sur toutes sortes de normes et de mÃ©canismes, le HCDH dÃ©fend les victimes, exhorte les Ã‰tats Ã se montrer Ã la hauteur de leurs obligations, soutient les experts et organes Å“uvrant en faveur des droits de l'homme et, grÃ¢ce Ã sa prÃ©sence dans 61 pays, aide les Ã‰tats Ã mieux faire respecter ces droits Â», s'est fÃ©licitÃ© M. Ban dans son message pour marquer cette JournÃ©e.

Le chef de l'ONU a rappelÃ© que ce sont les Ã‰tats qui doivent en premier lieu protÃ©ger les droits de leurs citoyens et prÃ©venir leurs violations au niveau national. Ce sont Ã©galement eux qui doivent rÃ©pondre prÃ©sents quand d'autres Ã‰tats Ã©chouent Ã assumer leurs responsabilitÃ©s. Â« Ce n'est pas toujours chose facile et ces 20 derniÃ¨res annÃ©es ont Ã©tÃ© marquÃ©es par des gÃ©nocides et de nombreuses autres violations choquantes et massives du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire Â».

Â« En cette JournÃ©e [â€¦], j'invite les Ã‰tats Ã tenir les promesses qu'ils ont faites lors de la ConfÃ©rence de Vienne. Je rÃ©affirme la dÃ©termination du SecrÃ©tariat, des fonds et des programmes des Nations Unies Ã se montrer vigilants et courageux face aux violations des droits de l'homme Â», a dÃ©clarÃ© M. Ban.

Pour sa part, la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Navi Pillay, a rappelÃ© que les 20 ans qui se sont Ã©coulÃ©s depuis Vienne ont Ã©tÃ© marquÃ©s par de nombreux revers et un certain nombre d'Ã©checs tragiques pour empÃªcher des atrocitÃ©s et protÃ©ger les droits de l'homme.

Â« Ã€ plusieurs reprises, alors que des violations massives et dÃ©plorables [â€¦] Ã©taient perpÃ©trÃ©es, la communautÃ© internationale s'est montrÃ©e trop lente, trop divisÃ©e ou pas assez clairvoyante â€“ ou a simplement rÃ©pondu d'une maniÃ¨re totalement inadÃ©quate aux

avertissements lancÃ©s par les dÃ©fenseurs des droits de l'homme ou les victimes elles-mÃªmesÂ», a dÃ©plorÃ© Mme Pillay.

Â« La DÃ©claration de Vienne doit Ãªtre vue comme le plan d'un magnifique Ã©difice qui n'est encore qu'Ã moitiÃ© Ã©rigÃ© Â», a-t-elle ajoutÃ© en rÃ©affirmant elle aussi son engagement Ã poursuivre le travail en cours avec l'ensemble des partenaires pour prÃ©venir les violations des droits de l'homme.

Â« Nous continuerons Ã dÃ©noncer les violations des droits de l'homme. Nous continuerons Ã demander aux Ã‰tats de faire leur part â€“ de loin la plus grandeâ€“pour veiller Ã ce que les erreurs tragiques du passÃ© ne se rÃ©pÃ¨tent pas et que les droits de l'homme de tout un chacun soient protÃ©gÃ©s et promus Â», a insistÃ© Mme Pillay. Â« Nous pouvons â€“ et devons â€“ faire mieux Â».

De son cÃ´tÃ©, le PrÃ©sident de la Cour pÃ©nale internationale (CPI), Song Sang-Hyun, a exprimÃ© sa compassion vis-Ã -vis de ceux et celles dont les droits fondamentaux sont bafouÃ©s, en particulier celles qui vivent dans des rÃ©gions oÃ¹ sÃ©vissent actuellement des conflits.

Â« Les droits de l'homme, consacrÃ©s par la DÃ©claration universelle des droits de l'homme adoptÃ©e il y a 65 ans, ne sauraient Ãªtre considÃ©rÃ©s comme allant de soi. Ils doivent Ãªtre protÃ©gÃ©s jalousement et dÃ©fendus avec ardeur Â», a rappelÃ© M. Song.

Â« La Cour pÃ©nale internationale n'est pas une cour des droits de l'homme au sens strict du terme. Elle examine la responsabilitÃ© des individus, non celle des Ã‰tats. Mais elle est assurÃ©ment une cour au service des droits de l'homme. Le Statut de Rome [â€¦], adoptÃ© en 1998, contraint Ã rÃ©pondre de leurs actes les responsables de crimes de guerre, de crimes contre l'humanitÃ© et du crime de gÃ©nocide lorsque les systÃ¨mes judiciaires nationaux n'ont pas les capacitÃ©s ou la volontÃ© de le faire. Ces crimes font partie des pires violations des droits de l'homme qui soientÂ», a-t-il rappelÃ©.